



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

1^{ère} réunion de 2025

Séance du 27 mars 2025

Délibération

PV n° 8

Objet : Don de matériels – Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS)

Date de convocation :
14 mars 2025

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membres présents : 2

Monsieur le Directeur de cabinet de la Préfecture Charles NOÏN.

Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET.

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 13

*Mesdames Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.
Messieurs Guy BERNIER, Jérôme BONNEFOI, Jean-Marie CAMUT, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Philippe PICHERY, Jean-Louis OUDIN, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

Membres absents excusés non représentés : 9

Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE, Sonia MEIRHAEGHE.

Messieurs Bruno BAUDOUX, Philippe BORDE, Philippe DALLEMAGNE, Didier LEPRINCE, Arnaud MAGLOIRE.

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Cne Nicolas RUINET, Adc Rudy GUBLIN, Adc Cyrille RAPHAEL, Madame Laetitia MUSSARD.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Le SDIS de l'Aube réforme périodiquement des matériels en raison de leur obsolescence.

Le président de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS) agréée de sécurité civile, a sollicité le SDIS pour un don d'un VSAV pour exercer ses missions et notamment permettre des évacuations sur le centre hospitalier.

Ces moyens étant amortis sur le plan comptable, il est proposé de faire don d'un VSAV à la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme :

Engin	Immatriculation	Inventaire	Année	Kms
VSAV	CR-493-LL	2013001 2013001A	2013	139729

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE du principe de la réforme de cet engin ;

AUTORISE le Président à céder à l'association « Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme », le matériel cité ci-dessus.

Fait le 02 AVR. 2023

Votes pour : 13

Mesdames Arlette MASSIN, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLLOT.

Messieurs Guy BERNIER, Jérôme BONNEFOI, Jean-Marie CAMUT, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Jean-Michel HUPFER, Philippe PICHERY, Jean-Louis OUDIN, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration

